



VILLE D'ETAMPES

ARRÊTE DU MAIRE N° VI-AR-2026DG117

OBJET : PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A MONSIEUR THOMAS GAURET

Le Maire de la Ville d'Étampes,

VU les articles L 2122-18 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, sous sa surveillance et sa responsabilité,

VU la délibération en date du 29 mars 2026 fixant à dix le nombre des adjoints au Maire,

VU l'arrêté n° VI-AR-2026-87 du 11 juin 2006 portant retrait de délégation et de signature de M. Victor HENNEBELLE,

Considérant la démission de M. Victor HENNEBELLE à son poste de 7^{ème} adjoint au Maire et de Conseiller municipal au 10/07/2026,

Considérant l'élection de M. Thomas GAURET au poste de 7^{ème} adjoint au Maire lors du Conseil municipal du 29 septembre 2026,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} :

Délégation de fonction est donnée à M. Thomas GAURET, septième Adjoint au Maire dans l'ordre du tableau, en charge des sports, du numérique, des nouvelles technologies et de l'innovation.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à M. Thomas GAURET, septième adjoint au Maire dans l'ordre du tableau, en charge des sports, du numérique, des nouvelles technologies et de l'innovation, à l'effet de signer tout document, lettre constat ou décision, de portée individuelle, contractuelle ou réglementaire, à caractère administratif ou privé, comptable, budgétaire, ou contractuel et ayant pour objet ou se rapportant à une autorisation, une convention, dans les limites des affaires relevant de ses attributions.

ARTICLE 3 :

La signature par M. Thomas GAURET des pièces et actes repris à l'article 2 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du Maire ».

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à : Monsieur le Sous-Préfet d'Étampes, Monsieur le Trésorier Principal et l'intéressé.

Fait à Étampes, le 7 OCT. 2026

Certifié exécutoire compte tenu de la publication le 7 OCT. 2026

